

Publié le

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :  
03.04.2026  
Date d'affichage  
03.04.2026

-----  
Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	42
Titulaires	42
Suppléants	0
Pouvoirs	0
Votants	42
<b>Quorum</b>	<b>23</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Didier LEMONNIER, doyen d'âge, puis de M. Philippe PESQUEREL à partir du point n°2.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE (arrivée à 19h07), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Sophie PALLU, Christian CALLEJAS

**Délibération n° 2026/48**

**Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection des membres de la commission de délégation de service public**

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, la CDSP est une instance obligatoire dès lors que la Communauté de communes envisage de confier la gestion d'un service public à un tiers via une convention de délégation (ex : réseaux de chaleur, petite enfance, assainissement). Les membres sont tenus à une stricte obligation de discrétion sur la teneur des débats et le contenu des offres des entreprises candidates.

La commission est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant. Elle comprend 5 membres titulaires élus par l'organe délibérant. Pour chaque titulaire, un membre suppléant est élu pour assurer la continuité de l'instance.

Le mode de scrutin est identique à celui de la CAO.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5,

Considérant la nécessité de créer une commission de délégation de service public,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

↳ De créer une commission de délégation de service public ;

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Il est d'abord procédé à l'élection des titulaires. La liste candidate est constituée par :

M. FOUCHER, Mme LONCLE, Mme BAUGAS, Mme ISABEL, M. MARTIN

Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, M. le Président en donne lecture et les nominations prennent effet immédiatement. Pour les suppléants, la liste candidate est constituée par : Mme LEMIÈRE, M. LEMONNIER, M. GLESSMER, Mme FOUREZ, M. LECOEUR

Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, M. le Président en donne lecture et les nominations prennent effet immédiatement.

Pour extrait conforme

Le Président,



Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*